

Coordination Nationale des Enseignants et des Écoles d'Art

Adresse pour tout courrier postal CNEEA-K.Mokaddem 109 rue Sébastien Gryphe 69007 LYON
Tel : (président) 06 30 79 73 55 Tel : (vice-présidente) 06 73 94 37 20

contact@cneea.fr

Renouvellement du bureau - rappel objectifs CNEÉA

NOUVELLES DE L'ESAM CAEN / CHERBOURG !

Nous avons reçu cette semaine ce courrier des personnels enseignants de L'Ecole Supérieure d'Arts et Médias Caen / Cherbourg.

Certains aspects sont spécifiques aux problèmes de cet établissement mais cette lettre pose très clairement la situation des EPCC Ecoles territoriales supérieures.

Nous vous invitons pour chaque établissement à nous communiquer un point analytique sur la situation, les dysfonctionnements et les modes de prises de décision de vos écoles.

La synthèse de ces points analytiques sera communiquée ensuite à nos différents interlocuteurs.

Avant le bulletin, nous souhaitons vous communiquer la nouvelle équipe du bureau de la CNEÉA pour l'année 2015-2016 et vous rappelez les objectifs et horizons de travail.

LE RENOUVELLEMENT DU BUREAU POUR 2015-2106

- **Kader Mokaddem**, président // Auvergne/Rhône-Alpes
- **Sandrine Jousseau** vice-présidente // Centre
- **Vincent Lemarchands** // Auvergne/Rhône-Alpes
- **Jean-Claude Paillason**, secrétaire général // Auvergne/Rhône-Alpes
- **Jean-Jacques Dumont**, secrétaire // Nord Est
- **Alain Bourges** secrétaire // Ouest
- **Patrice Carré**, secrétaire // Sud Est
- **Maurice Coussirat**, secrétaire // Sud Ouest

Pour contacter un des membres de bureau :
contact@cneea.fr

Pour contacter téléphoniquement le président
ou la vice-présidente

Tel : (président) 06 30 79 73 55

Tel : (vice-présidente) 06 73 94 37 20

OBJECTIFS DE LA CNEEA :

- informer et diffuser l'information concernant les écoles supérieures d'art et design.
- inscrire les statuts des écoles supérieures dans un statut cohérent et homogène d'établissement d'enseignement supérieur.
- inscrire de fait les missions de professeur d'enseignement supérieur dans les missions de tous les personnels enseignants et faire en conséquence le statut des personnels.
- accéder à une véritable reconnaissance des caractéristiques des écoles supérieures d'art et de design et des spécificités des recherches initiées et portées par les écoles.
- participer à l'élaboration d'une politique nationale des écoles supérieures d'art et de design.

- éviter l'inégalité territoriale possible du fait des réformes en cours et des projets portés par certains directeurs et conseils d'administration.

Ces objectifs et horizons de travail sont élaborés avec les adhérents de la CNEEA et à partir des informations portées à notre connaissance.

La CNEEA, nous vous le rappelons, est une association de personnes physiques et non comme d'autres, l'ancienne association des directeurs (actuellement ANDEA), une association de structure.

Nos financements sont liés aux adhésions, à une subvention. Notre connaissance des situations se fait par la remontée d'informations et le contact permanent avec les personnels.



LETTRÉ À L'ATTENTION DES ENSEIGNANTS EN ÉCOLE D'ART

par

Le collectif des enseignants de l'ESAM

L'Ecole Supérieure d'Arts et Médias Caen / Cherbourg connaît une crise grave depuis la rentrée 2014. Après cinq mois de conflit, une majorité des enseignants de l'ESAM juge nécessaire d'informer l'ensemble des personnels enseignants des écoles d'art de France des problèmes qu'elle rencontre dans son établissement, estimant que sa situation est susceptible de les intéresser et de nourrir le travail de réflexion sur les EPCC, lesquels sont en état de crise dans d'autres écoles.

HISTORIQUE ET MOTIFS DE LA CRISE DE L'ESAM :

A la rentrée 2014, plusieurs enseignants d'histoire et de théorie de l'art reçoivent un courrier de la direction leur annonçant qu'une partie de leurs cours sera dorénavant diffusée par visioconférence du site Caen vers celui de Cherbourg. Les enseignants concernés contestent aussitôt cette décision qui n'a fait l'objet d'aucune discussion préalable en interne. Ils déplorent le mépris qu'une telle pratique témoigne à l'encontre des étudiants de Cherbourg, alors même que d'autres enseignants sont en mesure d'assurer ces cours sur place. La direction affiche une volonté d'« uniformiser l'offre de formation » des sites de Caen et de Cherbourg et adresse un nouveau courrier aux enseignants concernés. Ceux-ci sont mis en demeure de s'exécuter, la direction menaçant même l'un d'entre eux de ne pas signer son rapport de stage, suite à son obtention du concours du CNFPT. Le conflit mobilise bientôt la grande majorité du personnel enseignant et permet de mettre à jour un malaise plus global imputable à une série de dysfonctionnements au sein de l'école :

- *La fusion administrative des écoles de Caen et de Cherbourg induite par le passage à l'EPCC a donné lieu à une homogénéisation pédagogique qui ne prend absolument pas en compte la spécificité du site cherbourgeois. Les étudiants concernés se sentent de plus en plus relégués à la périphérie d'une vie scolaire dont tous les signes leur indiquent que le foyer se trouve désormais à Caen. La diminution des heures de présence de l'ancienne équipe cherbourgeoise n'a pas été compensée, alors même que les manques cherbourgeois (un nombre d'espaces et d'ateliers techniques beaucoup plus réduit, et des étudiants d'un niveau plus faible au regard du classement établi lors du concours d'entrée) aurait du être compensé par un enseignement adapté. Le point de vue des enseignants concernés, tentant de faire valoir que le renforcement de l'attractivité du site cherbourgeois doit en passer par la reconnaissance de ses différences plutôt que par leur négation systématique, n'a jamais été pris en compte par la direction.*

- *Le déroulement des cours et la programmation des évaluations sont perturbés par d'importants problèmes d'organisation. Depuis plusieurs années déjà, de nombreuses décisions censées*

relever de compétences pédagogiques sont prises par l'administration, sans aucune concertation avec l'équipe enseignante. Le climat de défiance entre ces deux instances est soigneusement entretenu par la direction. Elle s'est notamment traduite par la mise à l'écart, en 2013, d'un responsable pédagogique accusé d'entretenir une relation trop étroite avec les enseignants, et la nomination d'un responsable des études et de la recherche. L'équipe pédagogique aurait pu attendre de la requalification statutaire du poste qu'elle s'accompagne d'un accroissement des forces de propositions et de compétences ajustées à ses responsabilités. Au contraire, cette nomination n'eut pour effet que d'asseoir encore davantage le mode de fonctionnement autoritaire, plus administratif que pédagogique, de la direction.

- Depuis sa prise de fonction en 2011, le directeur occupe l'ensemble des postes de décision qui orchestrent la vie de l'école : direction administrative, direction des sites de Caen et de Cherbourg, direction pédagogique, direction du laboratoire de recherche. Une telle concentration du pouvoir nuit au bon fonctionnement de l'établissement.

- Le directeur n'a proposé aucun projet pédagogique pour l'établissement, malgré une demande formulée par le Conseil Administratif à l'occasion de sa reconduction en 2014.

- Le personnel de l'école n'est pas suffisamment représenté au Conseil Administratif de l'EPCC. Le CA de l'ESAM est composé de 17 élus locaux, départementaux et régionaux, tandis que les employés de l'école y sont seulement au nombre de 4. Cette sous-représentation du personnel de l'ESAM ne permet pas de constituer une force capable de faire valoir son point de vue, notamment celui des enseignants, ni de défendre les intérêts propres au fonctionnement interne de l'établissement.

- Le thème du laboratoire de recherche de l'ESAM (Laboratoire de l'art et de l'eau) a été imposé par la direction sans concertation avec les enseignants et selon des motifs peu clairs (opportunités politiques et économiques). La direction a ensuite demandé à certains enseignants d'en définir les axes. Comme on pouvait s'y attendre, les réponses aux appels à projets publiés par l'équipe de recherche se sont souvent révélés être en total décalage avec les exigences d'un établissement supérieur d'enseignement artistique. Signe d'une

incompréhension des enjeux de la création artistique : le directeur a ainsi plusieurs fois demandé à des artistes de l'école d'intégrer l'élément liquide à leur production plastique...

- D'un point de vue plus général, la situation de crise est révélatrice des crispations qui existent depuis 4 ans entre l'équipe enseignante et la direction. Le directeur exerce des méthodes violentes de management qui se traduisent par un comportement autoritaire, des tentatives régulières d'intimidation et des actes d'humiliation qui sont notamment à l'origine de plusieurs arrêts de travail.

Etant donné ces graves dysfonctionnements et devant l'obstination de la direction à persister dans ses méthodes, les enseignants de l'ESAM adressent un courrier au Président de l'EPCC pour lui demander de nommer un médiateur. Le Président s'étant lui-même proposé d'assumer cette tâche, plusieurs rencontres sont organisées avec des délégations enseignantes. Le Président décide enfin de convoquer un CA exceptionnel (16 décembre 2014) à l'occasion duquel des représentants des personnels administratifs, des étudiants et des enseignants sont invités à donner leur perception de la situation. Les enseignants récapitulent les points susmentionnés et annoncent :

- La demande de nomination d'un directeur pédagogique.

- La mise en suspens de la participation des enseignants (élus et coordinateurs) aux instances consultatives (CA, CEVE, etc.).

- La demande de modification des statuts et de recomposition du CA.

À l'issue de cette réunion, les membres du Laboratoire adressent un courrier à la direction dans lequel ils déclarent mettre en suspens leurs activités de recherche ; ceci, tant que le thème et la méthodologie n'en auront pas été redéfinis.

La réception d'un pré-compte-rendu de CA révèle que les revendications des enseignants n'ont pas été comprises ou entendues : durant les échanges qui font suite à la consultation, le poste de directeur pédagogique est notamment reformulé sous le titre d'« intendant ». Dans ces échanges, le directeur annonce l'ouverture d'un chantier destiné à reconsidérer le temps de travail des enseignants.

8 janvier 2015 : une Assemblée Générale réunissant étudiants et enseignants est organisée à Cherbourg. Au terme de cette AG, un compte-rendu est signé par 28 enseignants et 150 étudiants. Il comporte les points suivants :

- Demande de nomination d'un directeur pédagogique, artistique et de la recherche.
- Refus de discuter du temps de travail des enseignants (encadré par un décret).
- Demande de démission du directeur étant donné la gravité du contentieux.

Les coordinateurs qui, malgré l'annonce faite de mettre en suspens leur participation aux instances consultatives, n'ont pas cessé d'assumer leurs responsabilités auprès des étudiants, voient leur prime supprimée. Dans le même temps, la direction adresse plusieurs agressions verbales aux membres de l'équipe pédagogique : deux enseignants sont pris à partie dans le train qui les ramène à Paris se voyant reprocher leur participation à l'AG. L'équipe pédagogique envoie alors un courrier à l'inspection du travail afin de lui demander de diligenter une enquête.

Suite à ces différentes actions, une inspectrice est envoyée par le Ministère et rédige actuellement un rapport sur la situation de l'ESAM.

RÉCAPITULATIF ET PERSPECTIVES GÉNÉRALES

Le cas particulier de l'ESAM Caen / Cherbourg met en évidence, de manière criante, pour ne pas dire caricaturale, les dysfonctionnements susceptibles de concerner l'ensemble des écoles d'art de

France ; ceci, depuis la réforme des européennes, leur constitution en EPCC et l'ouverture en leur sein de laboratoires de recherche. Il soulève un nombre important de questions :

- Question de la constitution d'un CA en école d'art.
- Question de la représentation des enseignants aux CA des écoles d'art.
- Question de la nomination des directeurs en écoles d'art.
- Question de la recherche dans les écoles d'art.

L'ensemble de ces sujets pose le problème, plus général, des moyens à trouver pour garantir la nécessaire autonomie des pratiques et de l'enseignement artistiques dans les établissements concernés, face aux injonctions locales, économiques et politiques induites par la réforme des EPCC.

En espérant que cette présentation donnera lieu à de prochains échanges, nous vous prions de croire, Mesdames et Messieurs les enseignants, en l'expression de nos sentiments distingués.

Le collectif des enseignants de l'ESAM

Adresse mail : ensec22015@gmail.com



CNEÉA BULLETIN D'ADHESION ANNÉE 2015

adhésion: 30 euros

Nom Prénom

Adresse

École de Situation d'enseignant

Tél (fixe) Tél (mobile)

Mail : Fax :

Si vous souhaitez recevoir par mail les informations de la CNEEA

Vous pouvez participer à la vie de la CNEÉA, et être informé de nos actions sur notre blog www.cneea.fr

La CNEEA est une association subventionnée par le ministère de la Culture.

CNEÉA